

4. Preuve des dispositions prises pour le traitement des plaintes éventuelles.

Le recueil des plaintes est une obligation réglementaire pour l’instruction de toute demande d’attestation de capacité à la manipulation des fluides frigorigènes, il est exigé par l’arrêté du 29/02/2016 pris en application des articles R543.105, R543.106, R543.108 du code de l’environnement.

▪ MODÈLE DE RECUEIL DES PLAINTES

(Inscrire la mention « NEANT » si l’entreprise certifiée n’a fait l’objet d’aucune plainte sur la période.)

Nom de l’entreprise :

Je soussigné(e), déclare avoir reporté ci-dessous l’ensemble des plaintes et réclamations reçues à ce jour.

Date de réception de la plainte	Nom du client	Responsable de l’action	Objet de la plainte	Date de clôture (le cas échéant)
__/__/____				__/__/____
__/__/____				__/__/____
__/__/____				__/__/____
__/__/____				__/__/____
__/__/____				__/__/____
__/__/____				__/__/____

▪ Merci de répertorier l’ensemble des plaintes

Fait le __ / __ / ____
à
Signature du représentant de l’établissement :